

GLOSSAIRE SUR LES FRAIS DES PLACEMENTS FINANCIERS (HORS ASSURANCE-VIE)

projet

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

CCSF
comité consultatif du secteur financier

Ce Glossaire définit les principaux frais s'appliquant dans le cadre d'un compte-titres, d'un PEA ou d'un PEA-PME.

Il a été élaboré par le secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), qui associe notamment les professionnels du secteur financier et les associations de consommateurs, en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il présente :

- Les **coûts ponctuels** s'appliquant lors de certaines opérations (ouverture, clôture d'un compte, transaction sur un titre ou un placement financier par exemple).
- Les **coûts récurrents** s'appliquant régulièrement et liés à la détention de titres financiers ou de parts de placements collectifs ou à la fourniture d'un service d'investissement qui dure dans le temps (par exemple de la gestion sous mandat).
- Les **frais accessoires** qui représentent des frais facturés lorsque certaines conditions sont réunies.

Avertissement : les frais présentés dans ce Glossaire ne sont pas appliqués par tous les établissements et pour tous les services et produits offerts. Ce Glossaire est conçu à titre d'information et ne remplace pas les informations fournies par les professionnels, notamment la consultation des guides tarifaires. N'hésitez pas à échanger avec votre intermédiaire et à comparer ses tarifs avec ceux d'autres établissements.

Pour en savoir plus sur les placements financiers, le lecteur peut se reporter au [Glossaire du CCSF](#) ou au lexique de l'AMF.

SOMMAIRE

COÛTS PONCTUELS

page 4

Les frais ponctuels liés au service

- Frais d'ouverture
- Frais de transfert
- Frais de clôture
- Frais de courtage
- Taxe sur les transactions financières (TTF)
- Frais de service de règlement différé (SRD)
- SRD - Commission de prorogation
- Coût de change

Les frais ponctuels liés au produit

- Droits d'entrée
- Droits de sortie

COÛTS RÉCURRENTS

page 7

Les frais récurrents liés au service

- Droits de garde
- Frais de tenue de compt-titres
- Frais d'inactivité
- Honoraires de suivi de conseil
- Frais de mandat de gestion

Les frais récurrents liés au produit

- Frais de gestion
- Frais de transaction du fonds
- Rétrocessions

COÛTS ACCESSOIRES

page 9

- Commissions liées aux résultats

COÛTS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service

Comptes-titres, PEA, PEA-PME

- « **Frais d'ouverture** » ou « **Frais de dossier** » : il s'agit des frais facturés lors de l'ouverture du compte ou de l'enveloppe d'investissement.
Autres terminologies : « Frais de dossier-titres », « Frais de l'enveloppe d'investissement ».
- « **Frais de transfert** » ou « **Coûts de transfert** » : il s'agit des frais facturés pour le transfert du portefeuille de titres détenus au sein d'un établissement vers un autre établissement.
Autres terminologies : « Frais/coûts de transfert de portefeuille », « Frais/coûts de transfert de titres », « Frais de virement de titres », « Frais de transfert de titres vers un établissement tiers ».
- « **Frais de clôture** » ou « **Frais de résiliation** » : il s'agit des frais de dossier facturés pour la clôture du compte ou de l'enveloppe d'investissement.
Autre terminologie : « Frais de clôture du compte ».

Transaction réalisée sur un titre financier (ordre de bourse)

- « **Frais de courtage** » ou « **Commission de courtage** » : il s'agit des frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers (actions, obligations, etc.) cotés sur les marchés financiers.
Autres terminologies : « Frais d'intermédiation », « Frais d'exécution », « Frais de broker », « Frais de trading », « Frais de bourse ».

- « **Taxe sur les transactions financières (TTF)** » : il s'agit d'une taxe appliquée lors de l'achat de certains titres. Elle est collectée pour le compte de l'administration fiscale du pays qui l'a instaurée.
- « **Frais/coûts de change** » ou « **Commission de change** » : il s'agit des frais prélevés lors de l'achat et la vente de titres, ainsi que lors du versement de dividendes, lorsque ce sont des titres cotés dans une autre devise que celle dans laquelle le compte de l'investisseur est libellé.

Autres terminologies : « Frais conversion devises », « Coût de change de devises étrangères ».

Comptes-titres uniquement **Transaction réalisée sur un titre financier (ordre de bourse)**

- « **Frais de service de règlement différé (SRD)** » ou « **Commission de règlement différé (CRD)** » : il s'agit de frais facturés au titre du service de règlement différé, c'est-à-dire lors d'une transaction dont le règlement (en cas d'achat) ou la livraison des titres (en cas de vente) a lieu de façon différée, à la fin du mois de bourse. Le SRD n'est pas disponible pour tous les titres cotés.
- « **Service de de règlement différé (SRD) - Commission de prorogation** » ou « **SRD - Frais de prorogation** » : il s'agit de frais supplémentaires facturés au titre du service de règlement différé, si à la fin du mois boursier l'investisseur demande la prolongation de sa position, c'est-à-dire de continuer de différer le paiement des titres (achat) ou la livraison des titres (vente).

Frais ponctuels liés au produit

Placements collectifs (OPC : Sicav, FCP, SCPI, OPCI, FCPI, FIP, etc.)

Les OPC (organismes de placement collectif) sont des FDP (fonds communs de placement) ou des Sicav (société d'investissement à capital variable). Ce sont également les fonds spécialisés comme les fonds investis en sociétés non cotées (FCPR, FCPI, FIP), ou les fonds investis dans l'immobilier locatif, notamment les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et les organismes de placement collectif immobilier (OPCI).

- « **Droits d'entrée** » ou « **Frais de souscription** » : il s'agit de frais prélevés sur le montant investi au moment de l'achat de parts d'un placement collectif.

Autres terminologies : « Frais d'entrée », « Coûts d'entrée », « Commission de souscription ».

- « **Droits de sortie** » ou « **Frais de sortie** » : il s'agit de frais prélevés sur le montant investi de la vente en cas de vente des parts du placement collectif détenues.

Autres terminologies : « Commission de rachat », « Coûts de sortie ».

COÛTS RÉCURRENTS

Frais récurrents liés au service

Comptes-titres, PEA, PEA-PME

- « **Droits de garde** » ou « **Frais de garde** » : il s'agit de frais appliqués pour rémunérer le service de conservation des titres de l'investisseur.
Autre terminologie : « *Frais de conservation de titres* ».
- « **Frais de tenue de compte-titres** » ou « **Commission de tenue de compte-titres** » : il s'agit de frais prélevés au titre du service de gestion administrative du compte-titres ou du PEA/PEA-PME.
- « **Frais d'inactivité** » ou « **Frais de compte inactif** » : il s'agit de frais prélevés par le teneur de compte-conservateur sur un compte-titres pour lequel aucun mouvement n'a été enregistré pendant 5 ans et que le professionnel n'a pas de nouvelles du titulaire.
Autres terminologies : « *Frais de tenue de compte inactif* », « *Frais de gestion de compte inactif* ».

Conseil en investissement

- « **Honoraires de suivi de conseil** » : il s'agit de frais facturés directement à l'investisseur au titre de la rémunération du service de conseil en investissements fourni sur la durée. Autre modalité de rémunération du conseil fourni par un professionnel : les rétrocessions (voir en page 8).
Autres terminologies : « *Honoraires d'accompagnement* », « *Frais de conseil continu* ».

Gestion sous mandat

- « **Frais de mandat de gestion** » ou « **Commission de gestion** » : il s'agit de la rémunération facturée périodiquement au titre de la fourniture du service de gestion sous mandat.

Autre terminologies: « Honoraires de mandat ».

Frais récurrents liés au produit

Placements collectifs (OPC : Sicav, FCP, SCPI, OPCI, FCPI, FIP, etc.)

- « **Frais de gestion** » : il s'agit des frais appliqués en continu sur la valeur du placement collectif pour couvrir les frais de gestion et de fonctionnement de celui-ci détenus. Ils peuvent se décomposer en « frais de gestion financière » et « frais de fonctionnement et autres services » (terminologies utilisées dans les Prospectus).

Autres terminologies : « Commission de gestion », « Frais courants ».

- « **Frais de transaction du fonds** » : il s'agit des frais prélevés sur la valeur du produit à chaque transaction d'achat et de vente de titres au sein du fonds.
- « **Rétrocessions** » : il s'agit de la part des frais payée par l'investisseur qui est reversée par exemple par l'établissement créateur du produit à l'établissement commercialisateur du produit, en général l'établissement auprès duquel est ouvert le compte-titres ou le PEA (à l'investir des honoraires qui sont, eux, directement versés par l'investisseur à l'établissement commercialisateur).

COÛTS ACCESSOIRES

Placements collectifs (OPC : Sicav, FCP, SCPI, OPCI, FCPI, FIP, etc.)

- « **Commissions liées aux résultats** » ou « **Commissions de surperformance** » : il s'agit de frais liés à la performance du produit, qui s'appliquent si celui-ci dépasse un objectif préalablement précisé dans son document d'informations clés.

Autres terminologies : « Commissions liées aux résultats », « Frais de surperformance ».

INDEX

Par ordre alphabétique

• Commissions liées aux résultats	page 9
• Droits d'entrée	page 6
• Droits de garde	page 7
• Droits de sortie	page 6
• Frais d'inactivité	page 7
• Frais d'ouverture	page 4
• Frais de change	page 5
• Frais de clôture	page 4
• Frais de courtage	page 4
• Frais de gestion	page 8
• Frais de mandat de gestion	page 8
• Frais de service de règlement différé (SRD)	page 5
• Frais de tenue de compte-titres	page 7
• Frais de transaction du fonds	page 8
• Frais de transfert	page 4
• Honoraires de suivi de conseil	page 7
• Rétrocessions	page 8
• SRD - Commission de prorogation	page 5
• Taxe sur les transactions financières (TTF)	page 5

Par produit ou service

Comptes-titres, PEA, PEA-PME

- Frais d'inactivité page 7
- Frais d'ouverture page 4
- Frais de tenue de compte-titres page 7
- Droits de garde page 7
- Frais de transfert page 4
- Frais de clôture page 4

Investissement en titres

- Frais de change page 5
- Frais de courtage page 4
- Taxe sur les transactions financières (TTF) page 5
- Frais de service de règlement différé (SRD) page 5
- SRD - Commission de prorogation page 5

Placements collectifs (Sicav, FCP, SCPI, OPCI, FCPI, FIP, etc.)

- Frais de gestion page 8
- Frais de transaction du fonds page 8
- Droits d'entrée page 6
- Droits de sortie page 6
- Rétrocessions page 8
- Commissions liées aux résultats page 9

Conseil en investissement/mandat de gestion

- Frais de mandat de gestion page 8
- Honoraires de suivi de conseil page 7

projet

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

CCSF
comité consultatif du secteur financier